



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement #566 sur la démolition des immeubles patrimoniaux.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière tenue le 7 août 2023, le Conseil municipal a adopté le « **Projet de Règlement #566 sur la démolition des immeubles patrimoniaux** ».

Le règlement vise à encadrer la protection des immeubles patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité par l'obligation d'assujettir la démolition d'un immeuble patrimonial à une décision du comité de démolition.

Plus précisément, le projet de règlement vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet, ce qui était déjà le cas via l'application actuelle du Règlement administratif #336. Le tout en fonction de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et la Loi sur le patrimoine culturel (R.L.R.Q., c. P-9.002)

Le projet de règlement prévoit entre autres :

- Les dispositions interprétatives, administratives et déclaratoires de son application ;
- Définit le comité responsable, les immeubles assujettis et l'obligation d'un certificat d'autorisation ;
- Encadre la procédure de demande d'un certificat d'autorisation ;
- Décrit la procédure complète incluant les étapes de la démarche d'analyse, de publicité, d'opposition et des intervenants concernés (provincial, régional et local) ;
- Décrit les sanctions applicables au non-respect des dispositions établies.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 22 novembre 2023 à 19 h**, à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface au 155 rue Langevin. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué à la population. Le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Le projet de Règlement #566 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, situé au 155 rue Langevin entre 8 h et 12 h et 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité :

<https://municipalitesaint-boniface.ca>

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 9e jour du mois de novembre 2023.

Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière
Par intérim

